

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021**
- 3. Assermentations éventuelles**
- 4. Préavis municipal N°11/2021- Traitement et vacation du Conseil Général et de la Municipalité**
 - 4.1 Rapport de la commission de gestion**
- 5. Préavis municipal N°12/2021- Budget 2021**
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion**
- 6. Rapport de la Municipalité- Réponse au postulat n°1/2021 de Monsieur Hervé Barraud << Survol des drones>>**
- 7. Nomination d'une commission de 5 membres concernant le projet de Plan de Quartier (PQ) <<Les Grandes Vignes>>**
- 8. Nomination d'un/e suppléant/e pour la commission de gestion**
- 9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**
- 10. Communication de la Municipalité**
- 11. Divers et propositions individuelles**

1. Appel

Présents	23
Excusés	9
Absents	2

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Général du 26 octobre 2021

M. Stéphane Jayet propose la modification suivante dans les communications de la Municipalité, M. Cédric Gremaud dit qu'il y a de grands défis dans l'auberge actuellement les

oppositions ont été levées et à l'issue du délai de recours et échu au 9 décembre donc nous ne savons pas si une opposition est au tribunal cantonal, donc à l'issue du délai de recours nous pourrions en avoir une.

Le procès-verbal incluant la modification suivante est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3. Assermentations éventuelles

Aucune demande d'assermentation

4. Préavis N°11/2021- Traitement et vacation du Conseil général et de la Municipalité

M. le Président passe la parole à Mme Heidi Herzog pour la lecture des conclusions, puis au rapporteur de la commission de gestion M. Olivier Sauzet.

M. le Président ouvre la discussion, Mme Veronica Evans apprécie beaucoup le travail des commissions mais trouve que ce n'est pas le moment de proposer une augmentation au vu de la situation financière de la commune. Le président prend la parole sur les amendes, Il trouve que cela n'a pas de sens puisque nous avons 3 séances par année, si on ne vient pas à la 1^{ère} on a un avertissement à la 2^{ème} et l'amende à la 3^{ème} finalement c'est inutile donc son interprétation c'est sur la législation, le cas où il envisagerait d'amender est le cas où nous devrions annuler le Conseil par manque de conseillers non excusés. M. Etienne Blanchard demande des explications sur le 2^{ème} pilier, donnée Mme Heidi Herzog explique que les Municipaux pour le moment ne bénéficient pas et ne cotisent pas à la caisse de retraite et ceci malgré le travail qu'ils effectuent au sein de la Municipalité c'est pour cette raison qu'ils ont décidé d'intégrer la caisse de pension, mais c'est le Conseil qui doit décider en tant qu'employeur de la Municipalité et qu'il nous autorise à cotiser pour les Municipaux désireux d'en faire partie et à ce jour le coût supplémentaire serai d'environ 1'700 frs par Municipal. Le Président demande à M. Etienne Blanchard si ça répond à sa question, pas totalement les 1'700 frs c'est basé sur quoi, M. Stéphane Jayet explique que la Préfecture donne des cours pour les nouveaux Municipaux et a attiré l'attention que c'est le Conseil qui doit donner l'autorisation à l'exécutif de pouvoir bénéficier de cette possibilité de capitaliser ce 2^{ème} pilier. La parole est donnée à M. Jean-Daniel Quiblier, boursier de Tartegnin c'est le salaire du Municipal et les vacations annuelles qui sont prises en considération. M. Jean-François Déruaz demande la parole, l'employeur et quel que soit le domaine d'activité à temps complet a l'obligation de l'affilié mais si un employé à temps partiel demande aussi d'être affilié l'employeur ne peut pas refuser.

Le Président passe au vote de l'amendement du Conseil c'est-à-dire 40 frs de l'heure de commission.

L'amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le préavis N° 11/2021 y inclus son amendement est accepté à l'unanimité moins un non.

5. Préavis N°12/2021- Budget

Le Président passe la parole à Mme Heidi Herzog pour les conclusions, puis au rapporteur de la commission de gestion M. Michael Duc.

M. le Président ouvre la discussion, il propose de parcourir les pages M. Daniel Emery demande un changement, c'est un agent de sécurité non pas un policier.

M. Daniel Emery fait remarquer que l'on voit qu'ENJEU ne participe plus au loyer ce qui fait une grosse impacte financière.

Mme Veronica Evans sur le point 100.300.02 ne comprend pas la différence dans les vacations de 17000 frs à 40000 frs, réponse de M. Stéphane Jayet, c'est un mixte de l'engagement de M. Joel Michon pour la déchetterie et du décalage de façon hybride de M. Pierre-Alain Blanchard le delta est lié à ce calcul-là, le traitement de l'employé communal à des vacations et son salaire de Municipal et delta pondéré pour l'engagement de M. Joel Michon pour la déchetterie, Pierre-Alain Blanchard bascule en vacations qui est son salaire communal, on change de compte par rapport à un salaire d'employé communal avec un salaire de Municipal avec des vacations. M. Stéphane Jayet précise que s'il y a une demande pour le prochain conseil on peut donner la transparence de ce compte avec grand plaisir, de plus dans le préavis 12/2021 vous avez un point Municipalité et Conseil général qui note, la forte augmentation du poste vacations (compte 100.300.02) s'explique par le fait que la commune n'a plus d'employé communal, mais que les travaux liés aux divers dicastères sont effectués par le/les municipal(e) municipaux. En plus, il n'y a plus de ventilation dans les divers postes du budget liée aux dicastères.

Nous avons tenu compte du tarif de CHF 40.00/heure présenté dans le préavis n°11/2021.

M. Jean-François Déruaz, on vient d'accepter avec le préavis précédent une augmentation de FRS 5.00 par heure de vacation, on a demandé dans le rapport de la commission de gestion pour les prochains comptes une ventilation des vacations dans les différents postes pour une meilleure clarté et une meilleure gestion. Il sera ainsi plus aisé de connaître avec exactitude les charges de chaque poste.

M. Stéphane Jayet demande si l'on doit protocoler pour que la Municipalité fournisse une transparence du compte avec la non ventilation, vu que les prochains budgets et comptes 2021 seront ventilés, Mme Veronica Evans estime que se serait parfait.

M. Daniel Emery demande si les amendes d'ordres seront verbalisées par un ASP ou autre qui encaissera ces amendes, Mme Heidi Herzog assure que ça retombera dans la caisse de Tartegnin par contre il est vrai qu'il faudra payer un certain montant pour le travail effectué.

M. Etienne Blanchard n'arrive pas à voir dans les comptes l'évolution des frais pour Nyon Région, M. Stéphane Jayet précise qu'il y a une base de FRS 20.00 par habitant, après il y a des projets avec des ratios et c'est au coup par coup que le Conseil interrégional décide d'accepter ou non. Donc, la règle de base c'est FRS 20.00 par habitant.

Le Président passe au vote

Le préavis 12/2021 est accepté à l'unanimité moins une abstention

6. Réponse de la Municipalité sur le postulat n° 1/2021 de M. Hervé Barraud << Survol drones>>.

M. le Président donne la parole à Mme Heidi Herzog donne la proposition de la Municipalité.

La révision en cours de législature de l'actuel règlement de police datant de 2006, de le faire examiner par le canton puis de le faire valider par le Conseil général pour validation finale par le Canton ;

D'ajouter un paragraphe concernant la limitation des survols de drones au nouveau règlement de police ;

De prendre contact avec la Commune de Rolle mais également avec les communes voisines afin de pouvoir reprendre, éventuellement, les textes utilisés par ces dernières ; ceci dans le but de faciliter la validation par le canton.

M. Daniel Emery demande la parole pour préciser que le règlement de police de Rolle a déjà été discuté avec Tartegnin dans le cadre du projet de fusion et devrait donc convenir.

Le Président passe au vote

Accorder la confiance à la Municipalité et de classer le postulat n° 1/2021 est accepté à l'unanimité

7. Nomination d'une commission pour le projet de Plan de Quartier (PQ) << Les Grandes Vignes>>

M. Stéphane Berthet fait part de l'article 50 du règlement communal et demande que les personnes proches du projet ne fassent pas partie de cette commission. M. le président lit l'article 50 et donne l'avis de Mme le Préfet sur le sujet, si c'est un intérêt prépondérant ou si on décide de faire opposition etc. et 2^{ème} élément s'il y a des oppositions sont-elles levées par la Municipalité ou le Conseil. M. Stéphane Jayet cette commission a déjà existé sous la compétence de la Municipalité, dans tous les cas c'est le Conseil qui délibère, c'est le Conseil qui valide, la levée d'opposition c'est la Municipalité qui la fait mais la décision finale c'est le Conseil qui la prend.

Mme Claire Blanchard demande comment évaluer si les intérêts sont plus généraux que privés, M. le Président répond que c'est sur une détermination personnelle, si vous estimez avoir un intérêt personnel prépondérant à ce projet. Mme Sheila Blanchard demande qu'est-ce ces arguments, il lui semble que les personnes les plus proches sont les plus concernées pourquoi les exclure, M. le Président explique que l'intérêt personnel et le plus pondérant.

M. le Président demande des propositions de candidats et le Conseil va statuer sur d'éventuelles récusation.

M. Michael Duc est proposé par M. Nicolas Jaccoud

M. Hervé Barraud se propose

M. Jacques Serneels se propose

M. Olivier Sauzet se propose

M. Stéphane Berthet se propose

M. Jean-François Déruaz propose de nommer les membres et après les suppléants.

M. Stéphane Berthet propose la récusation de M. Hervé Barraud et M. Olivier Sauzet

M. Hervé Barraud, il trouve que l'on va perdre du temps et c'est inutile.

Mme Claire Blanchard trouve qu'il n'y a aucun rapport si on habite proche du PQ et que l'on peut donner son avis c'est un projet qui concerne tout le village pas seulement une minorité. M. Jean-François Déruaz précise que le problème est le travail de la commission et que la Municipalité propose de rejeter les oppositions et au final c'est le Conseil qui doit prendre une décision avec un préavis de la commission ces personnes membres de la commission qui auraient fait eux-mêmes opposition ne pourront pas statuer dans la commission c'est-à-dire que dans une année ou deux on se retrouve à la même place pour renommer une commission.

M. Cédric Gremaud Municipal, nous sommes tous voisins nous ne sommes que 240 habitants c'est un projet émotionnel et très important pour la commune, de toute façon il y a une mise à l'enquête et chacun peut donner son avis.

Le Président passe au vote la commission est élue à l'unanimité moins 4 abstentions

M. Stéphane Berthet demande à ce que M. Hervé Barraud et M. Olivier Sauzet se récusent.

Ce qu'ils ne font pas.

Donc M. le Président va passer au vote.

La récusation de M. Hervé Barraud est refusée par 1 oui et 4 abstentions

La récusation de M. Olivier Sauzet est refusée par 1 oui et 4 abstentions

Nous passons à la nomination de suppléant nous avons Nicolas Jaccoud et M. Daniel Emery.

Le Président passe au vote des suppléants qui sont élus à l'unanimité moins 3 abstentions.

M. Stéphane Berthet demande la récusation de M. Daniel Emery qui refuse de se récuser, M. Stéphane Berthet rappelle qu'il y a eu une interpellation au sujet de cette parcelle par M. Daniel Emery.

M. le Président passe au vote

La récusation de M. Daniel Emery est refusée à l'unanimité moins 3 abstentions et 1 oui

8. Nomination d'un/e suppléant/e pour la commission de gestion

M. Jean-Luc Guillon ayant démissionné de la commission de gestion, Mme Isabelle Barraud devient membre de la commission, M. Bertrand Pache est suppléant, Mme Veronica Evans se propose comme suppléante elle est élue par applaudissement.

9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux.

Pour ENJEU : M. Daniel Emery le 17 novembre les divers préavis ont été acceptés, ce sont les mêmes que ceux acceptés pour la Municipalité, droit de plaider, budget etc..

Pour l'AIER M. Nicolas Jaccoud : il n'y a pas eu de séance.

Pour le Conseil Inter Régional Mme Danielle Collomb étant absente le Président passe la parole à M. Daniel Emery qui n'a rien à dire.

ORPC aucun représentant ce soir.

10. Communications de la Municipalité

M. Stéphane Jayet remercie le Conseil pour ses débats proactif, réactif et émotionnel.

Pour le 1^{er} août 2022 si vous avez des idées faites part de vos réflexions ou remarques à la Municipalité.

Mme Heidi Herzog avise le Conseil qu'ils sont en train de travailler ainsi que d'autres communes avec une entreprise qui se nomme Historica pour remplacer le panneau d'affichage sur la place du Collège, la Municipalité a souhaité que vous soyez en premier lieu contactés par la société pour faire partie de ces nouveaux panneaux.

Mme Sylvie Bois Mery pour ENJEU, après plus de 5 ans passé à la direction d'enfance et jeunesse Mme Ingrid Jorissen quitte notre association, dans l'attente de nouvel engagement le comité de direction a pris la décision que certains de ces membres assureront la suppléance intérimaire opérationnelle avec les responsables de secteur de la manière suivante, M. Loic Haldimann s'occupe de l'accueil de jour, M. François Delafoge la construction et des bâtiments, M. Frédéric Mani les finances, Mme Marinella Page les ressources humaines avec le soutien de M. Philippe Straub.

11. Divers et propositions individuelles

M. Daniel Emery avise que 2 lampadaires ne fonctionnent plus.

M. Stéphane Berthet demande d'envoyer les convocations par mail pour limiter les frais.

M. le Président propose que les personnes qui le désire envoient un mail à conseil@tartegnin.ch et cela suivra.

M. Jean-François Déruaz propose que les rapports ne soient pas systématiquement envoyés à tous les membres du Conseil, avec le but d'économie de papier, et d'autre part pour intéresser les membres à participer au Conseil. M. le Président propose de vérifier le règlement par rapport à ce qui doit être fourni lors de la convocation et de revenir vers vous au prochain Conseil.

M. Stéphane Berthet remercie la Municipalité d'avoir mis à disposition une place à la déchetterie pour le Téléthon, ils ont récolté Frs 1423.60 durant cette journée, il y aura certainement une opération débouchons en faveur du Téléthon ils vont laisser passer l'hiver et ils prendront rendez-vous pour les cheneaux.

M. Stéphane Jayet précise que la commune achète les sapins pour les offrir au Téléthon, le fromage et le vin est offert par les vigneron et il y a aussi du temps et il remercie ces

acteurs là pour faire vivre notre commune. Le 1^{er} samedi de janvier brûlées des sapins à la déchetterie où nous sommes tous conviés.

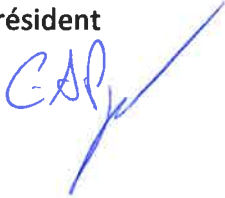
M. Daniel Emery remercie la Municipalité pour la réponse à sa question sur les 2 miroirs qui ont été payés.

M. le Président annonce les prochaines dates du Conseil pour l'année 2022.

Le 28 juin, 4 octobre et 13 décembre 2022.

Il n'y a plus d'interventions, le Président clôt la séance à 21h.30.

Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire

